



# LA VEILLE EMPLOI-FORMATION DU CARIF-OREF OCCITANIE

N°561

13/03/2024



[veille@cariforefoccitanie.fr](mailto:veille@cariforefoccitanie.fr)



<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE .....	1
APPELS A PROJETS .....	2
APPRENTISSAGE – ALTERNANCE .....	3
EGALITE PROFESSIONNELLE .....	3
EMPLOI .....	4
ENTREPRISES .....	5
FORMATION PROFESSIONNELLE.....	7
SECTEURS D'ACTIVITE – METIERS .....	8

## ACTUALITE EMPLOI FORMATION OCCITANIE

### Présentation de la région Occitanie - Décembre 2023

France Travail Occitanie, Mars 2024, 31 p.

Etat des lieux des principales caractéristiques de la région par le biais de différentes problématiques : démographie, économie, emploi, marché du travail.

<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-territoire/occitanie/tous/tous/1>

### Taxe d'apprentissage : publication de la liste régionale des établissements et organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage

Préfecture Occitanie, Mars 2024

La taxe d'apprentissage est due par les entreprises, et est dédiée au financement de l'apprentissage et de l'enseignement technique et professionnel. Il s'agit des dépenses exposées afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle. La liste régionale d'établissements et d'organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage est établie annuellement. Seuls les établissements et organismes mentionnés à l'article L.6241-5 du code du travail peuvent prétendre à figurer sur la liste régionale. Documents à consulter :

- Arrêté du 4 mars 2024 fixant la liste modifiée des formations ouvrant droit à recevoir la taxe d'apprentissage 2024, publié au recueil des actes administratifs

- Liste des organismes et formations habilités à percevoir la taxe d'apprentissage

- Publication au recueil des actes administratifs du 6 mars 2024.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Documents-publications/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage-mars-2024-liste-regionale-des-etablissements-et-organismes-habilites>

### Égalité femmes-hommes en Occitanie : chiffres clés de la région et de ses départements

Insee dossier Occitanie, n°23, Mars 2024

En Occitanie, comme ailleurs, les femmes et les hommes ont des parcours scolaires bien distincts. Dès le lycée, les choix d'orientation éloignent les femmes des filières scientifiques et techniques.

Les femmes font des études plus longues que les hommes. Elles sont moins souvent sans diplôme, mais l'absence de diplôme pénalise l'emploi des femmes plus durement que celui des hommes.

Les femmes sont moins présentes sur le marché du travail. Quand elles y entrent, elles sont moins souvent au chômage et plus souvent à temps partiel. Les femmes sont moins souvent cadres et plus souvent employées. Elles sont nombreuses dans les activités d'aides à domicile, d'aides ménagères, d'entretien, dans la santé et dans l'enseignement. Les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, même à catégorie socio-professionnelle et temps de travail identiques.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7934426>

### La place des femmes dans l'agriculture en Occitanie

DRAAF Occitanie, Mars 2024

Quelques chiffres : 22 083 cheffes d'exploitation ou coexploitantes – 29 % de la population des chefs d'exploitation en 2020 - Elles ont 55 ans en moyenne - Dans l'enseignement agricole : 50 % sont des femmes (année 2020-2021) contre 51 % en 2015.

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/la-place-des-femmes-dans-l-agriculture-en-occitanie-a8914.html>

## APPELS A PROJETS

**Formations relatives à des "Séances de mises en situation dans le cadre de la formation initiale d'application des policiers municipaux" organisées pour le compte du CNFPT**

**Date limite de réponse le 25 mars 2024**

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/formations-relatives-a-des-seances-de-mises-en-situ/ao-9178058-1>

**Actions collectives territoriales pour les structures de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile en Région Occitanie - Uniformation**

**Date limite de réponse le 2 avril 2024**

<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/actions-collectives-territoriales-pour-les-structures-d/ao-9178718-1>

**Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé - OPCO Santé**

Cet appel d'offres concerne le marché d'habilitation des organismes de formation pour la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation du Titre à finalité professionnelle Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé.

**Les dossiers de candidature sont à remettre le 3 avril 2024**

<https://www.opco-sante.fr/moniteur-datelier-en-milieu-de-travail-protége>

**Réalisation d'une étude permettant d'identifier l'impact de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences de la branche professionnelle des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager - Opcommerce**

**Date limite de réponse le 8 avril 2024 à 12h00**

<https://www.loppcommerce.com/partenaire/appels-d-offres/consulter-nos-appels-d-offres/>

**Appel à manifestation d'intérêt - Ambassadrices de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans le parcours d'intégration des étrangers primo-arrivants - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer**

À l'occasion de la semaine du 8 mars, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations lancent un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de créer une offre d'information sur l'égalité à destination des étrangers primo-arrivants et primo-arrivantes. Le budget alloué à cet AMI s'élève à 100 000 euros. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » (2023-2027).

**Les projets devront être déposés d'ici le 17 mai 2024 au plus tard**

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Les-appels-a-projets/Appel-a-manifestation-d-interet-Ambassadrices-de-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes>

**Métiers émergents ou en particulière évolution : lancement du 6<sup>e</sup> appel à contributions à destination des branches et syndicats professionnels - France compétences**

France compétences lance le 6<sup>e</sup> appel à contributions à destination des branches et syndicats professionnels pour alimenter la liste des métiers en émergence ou en particulière évolution. Les certifications professionnelles répondant à ces métiers feront l'objet d'une procédure dérogatoire d'enregistrement au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). A compter de cette année, afin de permettre plus de souplesse et une actualisation plus rapide de la liste, les contributions seront examinées avec une fréquence semestrielle et non plus annuelle. Ainsi, **les contributions déposées avant fin avril feront l'objet d'une décision en juin, et celles déposées avant fin septembre, d'une décision en décembre 2024.**

<https://www.francecompetences.fr/fiche/france-competences-appelle-a-la-vigilance-sur-des-informations-trompeuses-relatives-a-des-formations-preparant-a-des-certifications-reconnues-par-letat-2/>

## APPRENTISSAGE – ALTERNANCE

### Apprentissage : cycle de webinaires à destination des entreprises - Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Comment bénéficier de l'aide financière de l'État pour l'embauche d'un apprenti ? Comment être aidé dans son recrutement en apprentissage ? Comment intégrer un apprenti dans l'entreprise ? Quel est le rôle des acteurs de l'apprentissage ? Employeurs, participez au cycle de webinaires sur l'apprentissage organisé par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, pour avoir les réponses à toutes vos questions.

Ce cycle de webinaires (LinkedIn Live ou Teams) à destination des entreprises, se déroulera tous les mardis de 12h à 12h30, du 26 mars au 2 juillet.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/apprentissage-cycle-de-webinaires-a-destination-des-entreprises>

## EGALITE PROFESSIONNELLE

### Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022 Dans le secteur privé en 2022, le salaire des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes, à temps de travail et poste comparables

*GODET Fanny, Insee Focus, n°320, Mars 2024*

En 2022, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 23,5 % à celui des hommes dans le secteur privé. Cet écart s'explique en partie par le moindre volume de travail annuel des femmes, qui sont à la fois moins souvent en emploi au cours de l'année, et davantage à temps partiel. Cependant, à temps de travail identique, le salaire moyen des femmes est inférieur de 14,9 % à celui des hommes. Depuis 1995, les inégalités de revenu salarial se sont réduites de 10 points, les écarts de volume de travail d'une part et de salaire en équivalent temps plein d'autre part contribuant conjointement à cette baisse.

Les différences de salaire s'expliquent surtout par la répartition genrée des professions : les femmes n'occupent pas le même type d'emploi et ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les hommes et accèdent moins aux postes les plus rémunérateurs. À poste comparable, c'est-à-dire à même profession exercée pour le même employeur, l'écart de salaire en équivalent temps plein se réduit à 4 %.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7766515>

### Résultats 2024 de l'Index égalité professionnelle et de la représentation équilibrée

*Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, Mars 2024*

L'index de l'égalité professionnelle est un dispositif clef pour faire progresser l'égalité salariale au sein des entreprises et assurer la transparence sur les pratiques. Il mesure de façon objective les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, tout en mettant en évidence leurs axes de progression pour corriger ces écarts. Il impose des mesures correctives lorsque cela est nécessaire. L'index, qui est noté sur 100 points, se mesure au moyen de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise compte moins ou plus de 250 salariés.

Au 1<sup>er</sup> mars 2024, 77 % des entreprises concernées ont publié leur note, confirmant ainsi la tendance d'augmentation (72 % en 2023, 61 % en 2022 et 2021 et 54 % en 2020 à la même date). En fin d'année 2023, 86% des entreprises avaient publié leur note.

La note moyenne déclarée par les entreprises se maintient au niveau élevé constaté en 2023, avec une note de 88/100 en 2024 (86/100 en 2022).

Des progrès restent néanmoins attendus : seules 2 % des entreprises atteignent le résultat de 100 points.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/resultats-2024-de-l-index-egalite-professionnelle-et-de-la-representation>

### **Les femmes et l'intelligence artificielle : briser les codes - Replay colloque Sénat**

Colloque organisé à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes par la délégation aux droits des femmes, la délégation à la prospective et l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Revoir les trois tables rondes : Pourquoi si peu de femmes dans les métiers de l'IA ? L'IA est-elle sexiste ? Comment faire de l'IA un atout pour l'égalité femmes-hommes ?

<https://www.senat.fr/connaître-le-senat/evenements-et-manifestations-culturelles/les-femmes-et-lia-briser-les-codes.html>

### **Les inégalités entre femmes et hommes**

*Observatoire des inégalités, Mars 2024*

Où en sont les inégalités entre les femmes et les hommes ? Les dernières données sur les écarts de salaires, l'accès à l'emploi, les discriminations et violences sexistes.

<http://www.inegalites.fr/Dossier-d-actu-Les-inegalites-entre-femmes-et-hommes>

### **Toutes et tous égaux**

*Portail du gouvernement, Mars 2024*

Le Gouvernement s'est engagé à concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan professionnel, économique et social en adoptant un plan d'action interministériel. Cette initiative, érigée en grande cause du quinquennat, a été annoncée le 8 mars 2023 et couvrira la période 2023-2027.

<https://www.gouvernement.fr/les-priorites/toutes-et-tous-egaux>

### **Guide : Tout savoir sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 3<sup>e</sup> édition**

*ORSE, Mars 2024, 285 p.*

Cette nouvelle édition prend en compte :

- La loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle et dite « Rixain »
- Les changements en termes de congés parentaux, dont l'allongement du congé paternité, passé à 28 jours, en comprenant les 3 jours de congés de naissance ou d'adoption.
- Les évolutions en termes d'indicateurs de suivi.

<https://www.orse.org/nos-travaux/guide-tout-savoir-sur-legalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-3eme-edition>

## **EMPLOI**

### **Allocations chômage et aides à la reprise d'emploi : France Travail lance un portail de simulateurs en ligne**

*France Travail, Mars 2024*

Créé pour faciliter l'estimation des allocations et des aides, ce point d'entrée unique permet à chaque utilisateur d'être guidé en toute autonomie vers la bonne information, d'avoir une vision claire sur sa situation financière et de se projeter plus sereinement dans sa recherche d'emploi ou son nouveau projet professionnel.

<https://www.francetravail.org/accueil/communiqués/2024/allocations-chomage-et-aides-a-la-reprise-emploi--france-travail-lance-un-portail-de-simulateurs-en-ligne.html?type=article>

### **RSA : extension de l'expérimentation à 47 départements**

*Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, Mars 2024*

Dans le cadre de l'objectif prioritaire du Gouvernement de réduire le taux de chômage autour de 5 %, l'expérimentation des nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires au RSA est étendue à 47 départements à partir de mars 2024. La généralisation du dispositif est prévue à compter de 2025.

L'accompagnement rénové et intensif concerne tous les allocataires du RSA résidant dans les territoires sélectionnés pour l'expérimentation. Il s'effectue à droit constant.

L'expérimentation vise à proposer, grâce à la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi, une offre de services commune reposant sur :

- L'identification de l'ensemble des allocataires du RSA sur leur territoire
- Le diagnostic des besoins sociaux et professionnels des bénéficiaires dans la perspective d'une insertion durable dans l'emploi
- Un accompagnement social et professionnel pour permettre à chaque personne d'élaborer un projet professionnel et d'activer les moyens nécessaires à sa concrétisation, notamment à travers la réalisation de 15 heures d'activité hebdomadaires grâce à la coordination des acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion, etc.)

<https://solidarites.gouv.fr/rsa-extension-de-lexperimentation-47-departements>

### **L'emploi intérimaire continue à baisser au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 (- 1,7 %)**

*LINH-DA Dinh, Dares Indicateurs, n°16, Mars 2024, 5 p.*

L'emploi intérimaire poursuit sa baisse dans l'industrie (-2,9 %, après -3,4 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2023) et le tertiaire (-1,5 %, comme au trimestre précédent), tandis qu'il repart légèrement à la hausse dans la construction (+0,2 %, après -0,8 %). Sur un an, l'emploi intérimaire recule dans l'ensemble des grands secteurs : de 8,6 % dans l'industrie, de 6,8 % dans le tertiaire et de 2,8 % dans la construction.

Mesuré en moyenne sur l'ensemble du 4<sup>e</sup> trimestre 2023, le volume de travail temporaire (en équivalent temps plein) diminue à nouveau (-0,9 %, après -1,5 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2023).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/lemploi-interimaire-continue-baisser-au-4e-trimestre-2023>

### **Instruction relative à l'admission au séjour des ressortissants étrangers justifiant d'une expérience professionnelle salariée dans des métiers en tension**

*Légifrance, Février 2024*

Cette instruction détaille les critères d'éligibilité à l'admission exceptionnelle au séjour réservée aux étrangers en situation irrégulière travaillant dans des métiers en tension, ouverte par la loi Immigration du 26 janvier 2024.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45520>

## **ENTREPRISES**

### **Entrepreneuriat des femmes en France**

*DGE, Mars 2024*

Ce baromètre est le résultat de l'agrégation des données d'une enquête menée par l'Ifop pour le compte de l'Observatoire de Bpifrance Création auprès de 5 000 Français et Françaises qui vise à mesurer l'appétence des Français à entreprendre, et des données d'entreprises fournies par l'Insee et la Mission French Tech. Il se

décompose en trois axes : indice entrepreneurial français, démographie des entreprises et profil des entrepreneurs.

La représentation des femmes dans la chaîne entrepreneuriale a progressé de deux points entre 2021 et 2023, et l'écart entre les deux genres continue de se réduire, même si elles restent encore sous-représentées par rapport aux hommes. Parmi les femmes interrogées, 28 % déclarent être porteuses d'un projet, (ex-) dirigeantes d'entreprises, ou ayant l'intention d'en créer ou reprendre une, cette proportion s'élevant à 37 % chez les hommes. Au sein des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), l'indice entrepreneurial féminin y progresse plus rapidement, avec + 7 points en 2023, et près de 3 femmes sur 10 résidant dans une zone rurale participent à cette chaîne entrepreneuriale. Les jeunes femmes sont quant à elles quasiment autant impliquées que les jeunes hommes (55 % et 61 % respectivement).

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/presse/barometre-entrepreneuriat-femmes-france>

### **Place des femmes dans l'entrepreneuriat : l'Urssaf dévoile ses statistiques**

*Urssaf, Mars 2024*

L'entrepreneuriat se féminise, porté par le statut de l'auto-entreprise. Fin 2022, si la part des femmes parmi les travailleurs indépendants classique se maintient (37,9 %), celle concernant les femmes auto-entrepreneures atteint 44,5 %, contre 42,7 % l'an dernier.

En 2022, le nombre de femmes créatrices d'entreprise est en augmentation. Près de 378 300 entreprises ont été créées par des femmes en 2022, dont près de 309 000 en auto-entreprise. Les auto-entrepreneures représentent 44 % des créateurs en 2022.

Le secteur où l'on retrouve la part la plus importante de femmes indépendantes est le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) qui regroupe 47,6 % de femmes.

Parmi les auto-entrepreneures, pour la première fois cette année, un secteur est paritaire : il s'agit commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) avec 50 % de femmes.

<https://www.urssaf.org/accueil/espace-medias/communiqués-et-dossiers-de-press/communiqués-de-press/-place-des-femmes-dans-l'entrepr.html>

### **Le « gender gap » dans l'entrepreneuriat**

*Roland Berger, Février 2024, 28 p.*

Ce document souligne les importantes disparités entre hommes et femmes dans l'écosystème entrepreneurial français, malgré la forte présence féminine dans la population active. Ces écarts sont plus marqués dans les secteurs innovants, reflétant un déséquilibre persistant. Roland Berger, en collaboration avec WILLA et France Digitale, a entrepris une étude pour comprendre les causes de ces inégalités et proposer des recommandations visant à rendre les parcours entrepreneuriaux plus équitables.

<https://www.rolandberger.com/fr/Locations/France/News/>

### **Baromètre mensuel : un début d'année réussi pour l'emploi dans la French Tech**

*Numeum, Mars 2024*

Près de 3 500 créations d'emploi dans les startups de la French Tech depuis le début d'année.

Après une année 2023 qui s'est clôturée avec un solde de plus de 36 000 créations d'emplois, les jeunes pousses françaises réussissent leur début d'année 2024. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les startups françaises ont créé plus de 3 400 postes

<https://numeum.fr/actu-informatique/un-debut-dannee-reussi-pour-lemploi-dans-la-french-tech>

### **L'IA en entreprise. Retours d'expérience et bonnes pratiques**

*CIGREF, Février 2024, 23 p.*

Cette note sur les outils d'IA générative s'adresse à l'ensemble des collaborateurs et des citoyens. Elle propose des pistes pour que ceux-ci utilisent les nouvelles opportunités offertes par ces outils, en gardant le contrôle et en étant conscients des risques et des difficultés potentielles. Ce document partage également une

approche structurée pour tirer parti de ces nouvelles technologies et propose une série de bonnes pratiques associées. Enfin une dernière partie recense les fonctions d'IA, partage un certain nombre de critères à prendre en considération lors du choix de l'outil d'IA générative et les briques technologiques à mettre en place pour bénéficier du plein potentiel de ces outils.

<https://www.cigref.fr/lia-en-entreprise-retours-dexperience-et-bonnes-pratiques>

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### **Le blended learning, formation tout terrain...**

*elearningletter, Mars 2024*

Au sommaire de cette édition 2024 : L'Académie de Police réinvente la formation des gardiens de la paix... - La réussite du blended learning ? Affaire de pédagogie, avant tout - Transavia : élève modèle du blended learning - Qui est le Chef d'orchestre de votre blended learning ? Prévention, santé et sécurité : l'expertise du présentiel inspire l'e-learning... - Le Blended Learning : clé de l'accompagnement et de l'excellence dans le conseil et l'ingénierie... - Blended Learning : stratégie d'apprentissage pour entreprises performantes...

<https://www.e-learning-letter.com/dossier-eLL-2.php?id=64&int=intervenants&elt=articles&soc=societe>

### **Les technologies au service de l'éducation : une chance pour la France. Comment accélérer le déploiement des EdTech au service d'une éducation efficace et inclusive, tout au long de la vie**

*Numeum, Mars 2024, 113 p.*

Si la filière française des EdTech compte parmi les start-up les plus innovantes du monde, elle reste fragmentée et doit se renforcer. En réponse à cet enjeu, 5 acteurs majeurs du numérique et de la formation, Numeum, EducAzur, l'AFINEF, EdTech France et EdTech Grand Est, dévoilent leurs 12 propositions pour accélérer la formation par le numérique.

Face à la double transition écologique et numérique, les entreprises du secteur sont essentielles pour former aux compétences qui s'imposeront demain comme centrales sur le marché du travail, mais aussi pour en appréhender les enjeux. Les bouleversements technologiques exigent une formation qui se poursuit tout au long de la vie, et transforment la manière de se former. L'arrivée de l'IA et de Chat GPT ont récemment bousculé notre perception du travail et de la formation : écoles comme entreprises doivent désormais s'interroger sur la meilleure utilisation de ces outils et former à leur usage « responsable » par leurs étudiants et collaborateurs. De plus, les EdTech sont également un allié précieux pour promouvoir une éducation plus inclusive et adaptative : le digital learning, en particulier le blended learning et l'adaptive learning, permettent de répondre aux enjeux actuels de la formation, en offrant des outils agiles et « sur-mesure », efficaces pour la montée en compétences et la lutte contre le décrochage scolaire.

<https://numeum.fr/livres-blancs/les-technologies-au-service-de-leducation-une-chance-pour-la-france>

### **Le temps des mobilités et des reconversions professionnelles - Que nous enseignent les travaux du Céreq**

*Céreq Essentiels, n°5, Février 2024, 190 p.*

Une dynamique nouvelle des mobilités et des reconversions professionnelles est aujourd'hui à l'œuvre. Les besoins du marché du travail, notamment sous l'effet des transitions écologique et numérique, en sont le premier moteur.

Mais comment se concrétisent ces mobilités et ces reconversions ? La réalité des choix qui s'offrent aux salariés répond-elle à leurs aspirations ? Quel rôle jouent les pratiques de recrutement et de gestion des entreprises ? Quel soutien apporte la politique publique ? Cet ouvrage avance un ensemble de données issues des grandes enquêtes du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ) et en propose des analyses. Il identifie les inégalités d'opportunité et de destin sur un marché du travail en pleine transformation.



<https://www.cereq.fr/mobilites-reconversions-professionnelles>

### **Chronique 186 : La certification professionnelle, enjeu pour les partenaires sociaux**

*Jml Conseil, Février 2024, 7 p.*

Cet article présente les caractéristiques juridiques du droit de la certification professionnelle, avant de s'intéresser aux instances et procédures de certification des branches professionnelles et à la question de l'éligibilité des CQP à l'apprentissage.

<http://www.jml-conseil.fr/>

### **Comment gérer l'innovation dans la formation ? Podcast FORMA Radio**

<https://formaradio.fr/comment-gerer-linnovation-dans-la-formation/>

## **SECTEURS D'ACTIVITE – METIERS**

### **Les nouveaux visages de l'agriculture**

*Gorge Suzanne, Terra Nova, Mars 2024, 65 p.*

Les agriculteurs sont aujourd'hui moins nombreux et plus âgés qu'en 2010. D'ici à 2026, pas moins de 50 % des exploitations vont voir leur chef d'exploitation passer la main. Pour éviter un phénomène de concentration et d'agrandissement des exploitations, il faut redonner de l'attractivité au métier et cibler un public nouveau. La question du renouvellement des générations d'agriculteurs ne peut se réduire à celle du déclin démographique, elle induit nécessairement une réflexion plus prospective sur l'agriculture et nécessite d'anticiper ses évolutions. Les pouvoirs publics disposent de leviers importants pour orienter les choix d'installation et accompagner celles et ceux qui souhaitent développer un projet agricole plus vertueux et plus durable et saisir ainsi l'opportunité offerte par le renouvellement générationnel d'accélérer la transition écologique.

<https://tnova.fr/economie-social/entreprises-travail-emploi/les-nouveaux-visages-de-lagriculture/>

### **Cartographie des métiers du numérique**

*La grande école du numérique, Mars 2024*

La cartographie version 2/2024 rentrera en vigueur dans GEN\_SCAN et dans le moteur de recherche le 1<sup>er</sup> avril 2024. Elle comporte : 6 familles - 36 métiers - 153 postes.

<https://www.grandecolenumérique.fr/actualites/nouvelle-cartographie-des-metiers-gen-zoom-sur-les-nouveaux-metiers>

### **Cabinets d'avocats : qualité de vie au travail**

*Observatoire des métiers des professions libérales, Mars 2024, 9 p.*

L'enquête sur la qualité de vie au travail (QVT) des salariés des professions libérales a permis, via une enquête en ligne, d'interroger, les salariés et leurs employeurs sur leur perception de celle-ci. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> édition de cette enquête.

Le questionnaire diffusé permet de mesurer :

- le niveau de QVT des salariés, les facteurs sources de satisfaction et les axes à améliorer au travers de 56 questions réparties en six dimensions.
- le niveau d'hyperstress et les manifestations de stress les plus prégnantes pour les répondants.

[https://www.ompl.fr/images/Publications/Etudestransv/EtudeQVT/ompl\\_essentiel\\_qvt\\_cabinets\\_avocats\\_2024.pdf](https://www.ompl.fr/images/Publications/Etudestransv/EtudeQVT/ompl_essentiel_qvt_cabinets_avocats_2024.pdf)

### **Entreprises d'architecture : qualité de vie au travail**

*Observatoire des métiers des professions libérales, Mars 2024, 9 p.*

[https://www.ompl.fr/images/Publications/Etudestransv/EtudeQVT/ompl\\_essentiel\\_qvt\\_entreprises\\_architecture\\_2024.pdf](https://www.ompl.fr/images/Publications/Etudestransv/EtudeQVT/ompl_essentiel_qvt_entreprises_architecture_2024.pdf)

### **Planification écologique : 8 millions d'emplois concernés**

*Vie publique, Février 2024*

La planification écologique pourrait concerner près de 8 millions d'emplois et être créatrice nette de 150 000 emplois d'ici à 2030. Mais cela s'accompagne de reconfigurations profondes, puisque ce chiffre, dans le détail, s'explique par 400 000 équivalents temps plein (ETP) créés pour 250 000 ETP détruits.

Face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales, une accélération des efforts collectifs est nécessaire. La planification écologique s'impose aujourd'hui non seulement à l'État, mais aussi aux collectivités territoriales et aux citoyens.

En termes d'impact macro-économique, la planification écologique serait créatrice d'emplois, au prix de reconfigurations profondes entre secteurs. Si le solde s'avère positif, avec la création nette de 150 000 ETP, un travail d'accompagnement dans les territoires sera nécessaire du fait :

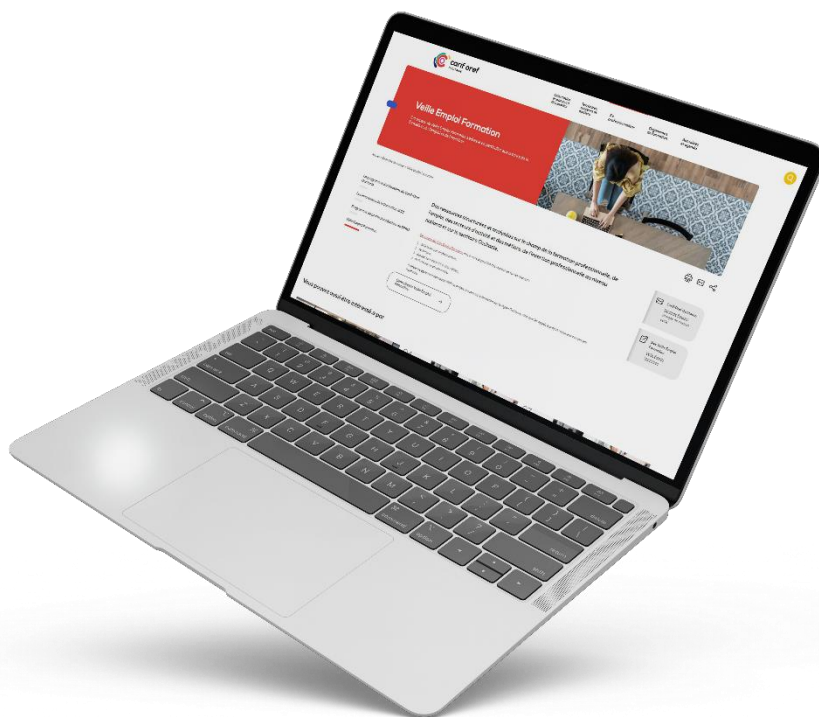
- de la destruction de 250 000 ETP
- d'un risque élevé de postes non pourvus lié à un renouvellement générationnel insuffisant.

Une forte incertitude concerne plusieurs secteurs clés, comme le bâtiment ou l'agriculture. La trajectoire en emplois nets de ces secteurs dépendra de choix de société : constructions neuves, agroécologie...

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/293075-planification-ecologique-8-millions-demplois-concernes>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Carif-Oref Occitanie

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>



## La veille emploi-formation du Carif-Oref Occitanie

Directeur de publication : Pierre MONVILLE

Rédaction : Sandrine ROUSSEL

Réalisation : Carif-Oref Occitanie



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen